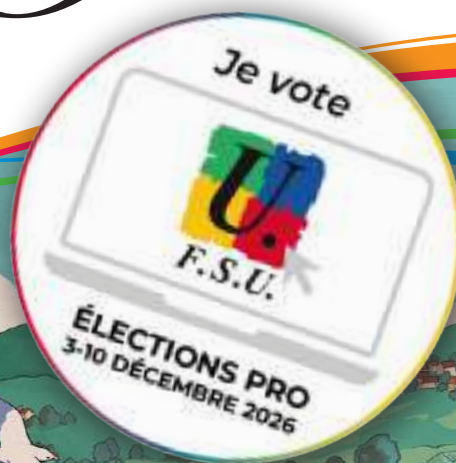


Strasbourg **snes**

N°168 OCTOBRE / DÉCEMBRE 2026



SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026



Avec la FSU, des élu-es de terrain



SOMMAIRE

Édito	P.2	Profession de foi	P.5
Qui vote où	P.3	Les candidat·es	P.6
Les instances et leurs compétences	P.3	Bilan du mandat précédent	P.9
		Vademecum étapes du vote	P.12

Elections professionnelles, C'EST PARTI !

Pourquoi voter ?

Du 3 au 10 décembre 2026, vous allez désigner celles et ceux qui vous représenteront et agiront pendant quatre ans. Quatre minutes de vote qui engageront vos élu·es pendant 4 ans.

Voter pour quoi ?

Rendez-vous de carrière, conditions de travail, moyens, mutations, situation de conflit dans votre établissement... tout au long d'une année scolaire, vous êtes nécessairement confronté·e à des situations où le SNES et la FSU vous informent, agissent dans les instances et font bouger les lignes.

Vos élu·es siègent en CAP (Commission Administrative Paritaire) notamment pour obtenir une modification de l'avis rendez-vous de carrière et améliorer votre avancement. Elles et ils siègent aussi dans les CSA (Comité Social d'Administration) où sont discutés les moyens pour votre établissement. Enfin, vos élu·es siègent aussi en F3SCT (Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail) pour relayer votre voix et améliorer vos conditions de travail. Être en tête des élections, comme lors des précédentes, donne une légitimité et un poids important aux représentant·es qui défendent vos recours lors des mutations.

Voter pour qui ?

Les candidat·es du SNES-FSU ne sont pas des professionnel·les du syndicalisme : ce sont des personnels en exercice (enseignant·es, CPE, Psy-EN, AED, AESH) qui partagent votre quotidien, connaissent la vie des établissements et vos conditions réelles de travail.

En 2022, la FSU est arrivée largement en tête aux élections professionnelles dans l'Éducation nationale, et les syndicats de la FSU du second degré sont aussi arrivés premiers dans leur champ.

Ce qui se joue en 2026

Plus la participation sera forte et plus le score de la FSU et du SNES-FSU sera élevé, plus vous serez défendus efficacement individuellement et collectivement. En effet, arriver en tête garantit une légitimité et position de force face à l'administration, mais aussi des moyens de fonctionnement qui permettent de traiter vos situations individuelles et collectives et d'agir au quotidien à vos côtés.

À quatre mois de l'élection présidentielle, dans un contexte où le danger de voir l'extrême droite arriver au pouvoir n'a jamais été aussi grand, voter pour la FSU, c'est aussi appuyer un syndicalisme combatif et déterminé, résolu à défendre les droits individuels et collectifs des collègues et à porter un projet pour une école émancipatrice.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

CHAQUE VOIX COMPTE !



UNE ÉLECTION, plusieurs scrutins, plusieurs votes



Selon votre catégorie et votre corps (agrégé, certifié, CPE, PSY-EN, stagiaires, titulaires ou non titulaires, AED, AESH), vous participerez à différents scrutins :

Qui vote où ?		CSA Ministériel	CSA Académique	CAPN	CAPA	CCP
Agrégé·es, Certifié·es, CPE, Psy-ÉN, PEGC, Chaire Sup, PEPS, PLP	Titulaires					
	Stagiaires					
Non-titulaires (enseignant.es, CPE, Psy-ÉN) AED, AESH						

Vos votes désigneront vos élu·es dans les différentes instances dont vous trouverez les compétences ci-dessous :

CSA–M (Comité Social d'Administration Ministériel) et CSA–A (Comité Social d'Administration Académique)

Les CSA regroupent les compétences des anciens CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et des CT (Comité Technique).

C'est au sein du CSA ministériel que se discutent les grandes orientations des réformes et les questions politiques. Celles-ci sont ensuite étudiées en CSA académiques et mises en œuvre par le rectorat.

Les CSA de l'Éducation Nationale abordent notamment :

- L'égalité professionnelle femmes / hommes
- Le plan de formation
- La prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail, les conditions de travail
- Le temps de travail
- Les projets d'arrêtés de restructuration
- Les lignes directrices de gestion. Ce dernier point regroupe le pilotage des ressources humaines, les orientations en matière de mobilité et de valorisation des parcours professionnels.

CAPN et CAPA (Commission Administrative Paritaire Nationale et Académique)

Au sein des CAP, nos élus vous accompagnent dans la gestion de votre carrière, pour faire respecter vos droits et améliorer vos conditions de travail : mutations, temps de travail, disponibilité, formation, démissions... Ce sont aussi les CAP qui gèrent les conseils de discipline.

Les CAP sont convoquées pour les questions suivantes :

- Refus de titularisation
- Révision de l'appréciation de la valeur professionnelle (Rendez-vous de carrière)
- Refus de divers congés ou de temps partiel

Les CAP émettent des avis et permettent aux représentants des personnels de faire entendre leurs revendications.



CCP (Commissions Consultatives Paritaires)

Il existe deux commissions consultatives paritaires (CCP) pour les personnels contractuels : l'une pour les personnels de surveillance et d'accompagnement d'élèves (AED et AESH), l'autre pour les enseignant-es, CPE et Psy-ÉN contractuel-les.

Après les élections professionnelles, la CCP des enseignant-es, CPE et Psy-ÉN comptera 4 sièges contre 3 actuellement, en raison de l'augmentation des effectifs. La CCP des AED et AESH comptera 5 sièges.

La CCP doit obligatoirement être consultée avant certains

licenciements : insuffisance professionnelle, inaptitude définitive à la fonction sans possibilité de reclassement ou refus d'une modification substantielle du contrat. Elle siège également en conseil de discipline pour les sanctions lourdes : exclusion temporaire de fonctions ou licenciement sans préavis ni indemnité.

Les agent-es peuvent aussi demander sa saisine dans certaines situations : refus de temps partiel, de formation ou d'utilisation du compte personnel de formation (CPF), ou demande de révision du compte rendu d'entretien professionnel après un recours hiérarchique préalable.



**Pourquoi voter ?
Comment voter ?
Un doute sur les scrutins
auxquels vous pouvez
participer ? ...**

**Pour accéder aux
informations du SNES
FSU national, c'est ici !**



**Rendez-vous sur :
snes.edu/elections2026**



ENGAGÉ.ES AU QUOTIDIEN pour les personnels et les élèves



CSA

Comité social d'administration

En CSA, vos élu.es FSU se battent pour obtenir l'amélioration des politiques d'emploi et d'organisation des services, les statuts, les règles de gestion en matière de mutation et de promotion, dans l'éducation nationale et à jeunesse et sport.

Vos élu.es FSU continueront à défendre votre carrière, vos conditions et votre santé au travail.

Pourquoi voter ?

Votre vote donne à la FSU, première fédération du service public, les moyens de vous défendre au quotidien ! Mobilisez-vous à nos côtés en votant et en faisant voter pour la FSU !



VOS ÉLU.ES POUR :

Agir pour nos salaires

Face à l'appauvrissement des agent.es, la FSU revendique :

- une augmentation de 80 points d'indice pour toutes et tous (+ 400 € mensuels) ;
- la revalorisation de 20 % de la valeur du point d'indice ;
- l'indexation de sa valeur sur l'indice des prix à la consommation.

Défendre les personnels

Pour ne pas subir seul.e en silence, la FSU porte les luttes :

- pour l'égalité professionnelle ;
- contre les violences sexistes et sexuelles ;
- pour la santé et la sécurité au travail, le respect des droits et du statut.

Donner sens à nos métiers

Face aux dégradations des conditions de travail, la FSU revendique :

- l'arrêt des réformes régressives
- des recrutements à la hauteur des besoins, pour tous les métiers ;
- une formation initiale et continue de haut niveau ;
- le respect de l'expertise des agent.es.

Une École publique de qualité

Pour la réussite de tou.tes, les élèves, la FSU revendique :

- l'arrêt des politiques éducatives de tri scolaire ;
- un plan d'urgence budgétaire ;
- l'argent public pour l'école publique et gratuite.

Du 3 au 10 décembre 2026,

faisons entendre notre voix avec les syndicats de la FSU



Élection au comité social d'administration académique de l'académie de Strasbourg

Liste présentée par la FSU - Fédération syndicale unitaire

10 titulaires et 10 suppléant.es – 16 femmes et 4 hommes

1 – Mme BENEDETTI Myriam

Professeure certifiée
Lycée Henri Meck
Molsheim (67)

2 – Mme DECOIN Joséphine

Professeure des écoles
Circonscription de Strasbourg 3
Strasbourg (67)

3 – M. ANSEL Christophe

Professeur d'EPS
Collège Mathias Grunewald
Guebwiller (68)

4 – M. SIGRIST Arnaud

Professeur certifié
Lycée Camille Sée
Colmar (68)

5 – Mme MATHIEU Stéphanie

Attachée d'administration de l'État
Direction des services départementaux
de l'éducation nationale du Haut-Rhin
Colmar (68)

6 – Mme KAUFFMANN Fanny

Professeure des écoles
École maternelle Les Tonnelliers
Mulhouse (68)

7 – Mme WOLFF Valérie

Infirmière de l'éducation nationale et de
l'enseignement supérieur
Collège Rembrandt Bugatti
Molsheim (67)

8 – Mme MILLERAND DAVID Sophie

Professeure certifiée
Collège Alice Mosnier
Fortschwihr (68)

9 – Mme CLAUSS Richarde

Professeure des écoles
École élémentaire Les boutons d'or
Offendorf (67)

10 – Mme FALK Mélanie

Assistante sociale
Direction des services départementaux de l'éducation
nationale du Bas-Rhin
Strasbourg (67)

11 – Mme HAGER Sandra

AESH
Lycée Scheurer Kestner
Thann (68)

12 – M. BACH Simon

Professeur certifié
Lycée polyvalent Émile Mathis
Schiltigheim (67)

13 – Mme MAILLOT Isabelle

Professeure d'EPS
Collège François Villon
Mulhouse (68)

14 – Mme HAFFNER Emmanuelle

Contractuelle enseignante
Collège Pfeffel
Colmar (68)

15 – Mme MARINELLI Myriam

Attachée d'administration de l'État
Rectorat de l'académie de Strasbourg
Strasbourg (67)

16 – Mme POYET Valérie

Professeure des écoles
Groupe scolaire Simone Veil
Mulhouse (68)

17 – Mme BROSE HEIMBURGER Mariane

Professeure des écoles
École maternelle intercommunale
Widensolen (68)

18 – M. BOULAY Louis

Professeur certifié
Lycée polyvalent Heinrich Nessel
Haguenau (67)

19 – Mme DELAYE Géraldine

Professeure des écoles
École primaire intercommunale Les vergers
Kriegsheim (67)

20 – Mme CHARRET Séverine

Professeure certifiée
Collège Lezay Marnésia
Strasbourg (67)



Liste présentée par la FSU - Fédération syndicale unitaire (1/2)

19 titulaires et 19 suppléant.es – 22 femmes et 16 hommes

1 – Mme HERNANDO MULLER Amélie

Professeure agrégée
Collège Baldung Grien
Hoerdt (67)

2 – Mme MILLERAND DAVID Sophie

Professeure certifiée
Collège Alice Mosnier
Fortschwihr (68)

3 – Mme FLECHER Karin

Professeure d'EPS
Collège du Rhin
Drusenheim (67)

4 – Mme ROBIN Lydie

Conseillère principale d'éducation
Collège Lezay Marnésia
Strasbourg (67)

5 – M. CHEVALIER Benjamin Adrien

Professeur agrégé
Université de Strasbourg
Strasbourg (67)

6 – Mme MEYER Aurélie

Professeure certifiée
Collège Kennedy
Mulhouse (68)

7 – M. SCHLOSSER Ludovic

Professeur certifié
Collège Jean Macé
Mulhouse (68)

8 – Mme BOISSERIE Claudia

Professeure agrégée
Lycée polyvalent Louis Couffignal
Strasbourg (67)

9 – M. MAILLOT Benjamin

Professeur d'EPS
Collège François Villon
Mulhouse (68)

10 – Mme DOS SANTOS TRITZ Marie Clarisse

Professeure certifiée
Collège de Barr
Barr (67)

11 – M. GÉRARD Mathieu

Professeur certifié
Collège Louise Weiss
Strasbourg (67)

12 – M. SCHAAL Guillaume

Professeur certifié
Collège Pierre Pflimlin
Brunstatt-Didenheim (68)

13 – M. SIGRIST Arnaud

Professeur certifié
Lycée Camille Sée
Colmar (68)

14 – Mme DE LETTER Roxane

Psychologue de l'éducation nationale
Centre d'information et d'orientation de Selestat
Selestat (67)

15 – Mme ROBERT Elisa

Professeure agrégée
Collège international Vauban
Strasbourg (67)

16 – Mme KRUMEICH Isabelle

Professeure certifiée
Collège Les Sources
Saverne (67)

17 – M. BACH Simon

Professeur certifié
Lycée polyvalent Émile Mathis
Schiltigheim (67)

18 – M. KOEGLER Frédéric

Professeur certifié
Collège Nathan Katz
Burnhaupt-le-Haut (68)

19 – M. SCHWINDENHAMMER Frederic

Professeur d'EPS
Lycée polyvalent hôtelier Alexandre Dumas
Illkirch-Graffenstaden (67)

20 – Mme HERRGOTT Bénédicte

Professeure certifiée
Lycée polyvalent Georges Imbert
Sarre-Union (67)



Élections professionnelles 2026

Engagé·es au quotidien pour les personnels et les élèves

21 – M. LOUIS Hubert

Professeur certifié
Collège Alice Daul
Bischheim (67)

22 – M. BOILLEY Christophe

Professeur agrégé
Université de Strasbourg
Strasbourg (67)

23 – Mme YAVUZES Leyla

Professeure certifiée
Collège René Schickele
Saint-Louis (68)

24 – Mme DIDIERLAURENT Raphaëlle

Professeure certifiée
Collège du Bernstein
Dambach-la-Ville (67)

25 – M. BOEGLIN Denis

Professeur certifié
Collège Albert Camus
Soufflenheim (67)

26 – Mme MAILLOT Isabelle

Professeure d'EPS
Collège François Villon
Mulhouse (68)

27 – Mme GASSER Irina

Professeure certifiée
Collège Herrade de Landsberg
Rosheim (67)

28 – Mme BECKRICH Marie

Psychologue de l'éducation nationale
Circonscription d'inspection Eurométropole Nord
Strasbourg (67)

29 – Mme CORNU Emilie

Conseillère principale d'éducation
Collège des deux rives
Rhinau (67)

30 – Mme VAUDENAY Sandrine

Professeure certifiée
Collège Alice Mosnier
Fortschwihr (68)

31 – M. ANSEL Christophe

Professeur d'EPS
Collège Mathias Grunewald
Guebwiller (68)

32 – M. BOULAY Louis

Professeur certifié
Lycée polyvalent Heinrich Nessel
Haguenau (67)

33 – Mme DELAVIÈRE Caroline

Professeure agrégée
Lycée Kléber
Strasbourg (67)

34 – Mme BENEDETTI Myriam

Professeure certifiée
Lycée Henri Meck
Molsheim (67)

35 – M. RUSTERHOLTZ Nicolas

Professeur certifié
Collège Kennedy
Mulhouse (68)

36 – Mme CHARRET Séverine

Professeure certifiée
Collège Lezay Marnésia
Strasbourg (67)

37 – Mme RICHARD Ingrid

Professeure d'EPS
Collège Charles Walch
Thann (68)

38 – M. END Gauvain

Professeur certifié
Collège Louis Arbogast
Mutzig (67)



Ce que vos élu.es ont porté et obtenu, CE QU'ILS ET ELLES CONTINUERONT À DEFENDRE



Permettre au plus grand nombre de collègues d'accéder à la classe exceptionnelle avant la retraite

Lors des différents Groupe de Travail « bilan de promotion », les élu.es de la FSU ont démontré (chiffres à l'appui) à l'administration qu'elle promouvait une part très importante de « jeunes » collègues à la classe exceptionnelle. Résultat : les collègues au 7^e échelon de la Hors classe partaient en retraite sans la classe exceptionnelle, avec un impact financier sur leur pension de retraite.

Le Rectorat a donné des consignes d'attention particulière aux IPR et chefs d'établissement concernant les collègues en fin de carrière. Entre les campagnes 2025 et 2026, la part des collègues au 7^{ème} échelon dans les promus a triplé !

La FSU est fière de mener ce combat pour une meilleure fin de carrière, pour le plus grand nombre.

(Arnaud Sigrist, élu au CSA)

Limiter les effectifs des classes en collège

Pour les collèges, nous avons porté la nécessité de réduire les effectifs des classes. Nous avons notamment demandé que les élèves d'ULIS inclus dans les classes soient comptabilisés dans leurs effectifs – ce qui est désormais le cas – et nous continuons à porter la demande d'un abaissement du seuil dans les collèges qui accueillent des dispositifs UPE2A. Nous sommes aussi intervenus sur toutes les situations pour lesquelles les effectifs nécessitaient des ouvertures de classe. Nous avons enfin régulièrement alerté sur les classes à double niveaux en SEGPA et constatons qu'en cette fin de mandat, leur nombre a été fortement réduit.

Pour les établissements ayant un indice de positionnement social faible mais ne bénéficiant pas du label REP ou REP+, nous avons porté la demande de leur classement en éducation prioritaire, rappelant qu'il permettait de faire baisser le seuil d'ouverture des classes. Certains de ces établissements bénéficient aujourd'hui d'un seuil 28 (au lieu de 30). Un premier pas vers une reconnaissance des établissements qui connaissent des difficultés sociales et scolaires marquées.

(Séverine Charret, candidate en CSAA)

Se battre pour que les personnels continuent de bénéficier de l'action sociale

Parce que l'aide sociale aux agent.es est plus que jamais essentielle, la FSU s'oppose à la limitation à trois aides « de secours » au cours de la carrière décidée par le Recteur en 2025. Limiter les aides c'est abandonner les agent.es en difficulté.

Les représentant.es de la FSU se battent pour que soient maintenues et augmentées les aides aux agent.es, notamment celles attribuées pour les études parce que l'égalité devant l'éducation est au cœur de notre système scolaire public.

(Caroline Delavière, représentante des personnels en CAAS et CDAS)

Défendre une amélioration des conditions de travail

La F3SCT veille à l'application des règles de sécurité, de santé et d'hygiène et est force de proposition pour améliorer l'organisation du travail et les conditions de travail.

Au courant du mandat passé, la F3SCT a notamment édité un guide pour répondre aux questions et aux préoccupations exprimées par les enseignants d'EPS. Une des demandes portées par la FSU est que la « protection fonctionnelle » soit systématiquement attribuée aux collègues victimes de menaces ou d'agressions. Les représentant.es de la FSU sont aussi à l'initiative du protocole indiquant comment réagir en cas d'agression physique, comment porter plainte, etc ...

Lors des visites d'établissements, qui sont déclinées au niveau départemental et au niveau académique et auxquelles participent systématiquement les représentants de la FSU, la F3SCT a préconisé des améliorations à destination des chefs d'établissement, des DSDEN, du Rectorat, de la CeA ou encore de la Région. Dans ce cadre, les militant.e.s de la FSU, siégeant en F3SCT, ont parfois été reçu.e.s en audience pour débloquer des situations.

Les membres de la F3SCT agissent pour l'amélioration du bâti scolaire et pour établir un protocole « canicule ».

(Sophie Millerand et Myriam Benedetti, candidates en CSAA, représentantes FSU en Formation Spécialisée)



Améliorer le mouvement, notamment pour les TZR

L'information est parcellaire, disséminée, presque confidentielle ? La FSU mène un travail de bénédictin, collecte, recoupe, débusque l'information. Et établit chiffres à l'appui que s'il est quasi systématique de devenir TZR à la prise de poste dans l'académie, il est de plus en plus difficile d'en sortir en obtenant un poste fixe en établissement. La démonstration est irréfutable et l'administration doit le reconnaître : les bonifications des TZR au mouvement 2026 augmentent (30 points supplémentaires tous les 3 ans) et les chances d'obtenir un poste fixe d'autant. Si votre barème vous permet de quitter l'état de TZR, c'est à la FSU et à elle seule que vous le devrez. Accélérer la rotation des TZR, c'est améliorer pour tous l'horizon d'une affectation pérenne.

(Marc Bolzer, élu en CAPA)

Défendre les droits individuels des collègues

Les commissaires paritaires de la FSU vous représentent lors des commissions de recours pour les PPCR, les titularisations des professeurs stagiaires, les commissions disciplinaires.

Au SNES-FSU, nous avons une expertise basée sur un fait : nous travaillons nos dossiers, et nous les connaissons en détails lorsque nous nous présentons en commission.

Lors d'une CAPA disciplinaire, l'administration présente une

synthèse, basée sur le dossier de l'agent, qui est distribuée aux commissaires. Mais ce dossier, nous l'avons étudié les jours précédents. Nous ne nous contentons pas de discuter à partir de la synthèse de l'administration, nous savons ce qui se trouve dans le dossier complet. Ce qui a été oublié ou laissé de côté peut faire toute la différence.

Quand les collègues déposent un recours pour contester un avis final aux 6^è, 8^è et 9^è échelons, l'administration suit les propositions de l'inspection ou des chefs d'établissement. Nous, nous avons fait notre travail. Nous avons lu tout leur dossier en amont, et nous sommes capables de comparer des situations, de confronter des rapports d'inspection récents avec de plus anciens, parce que nous les avons tous consultés.

Nous sommes capables de repérer les contradictions (un avis excellent au 8^è échelon, et satisfaisant au 9^è ?), les différences de traitement entre collègues d'une même matière. Nous avons rencontré ou échangé avec ceux qui nous ont sollicités. Et ce travail, nous le faisons pour tous les collègues.

Nous savons vous défendre parce que nous connaissons votre investissement auprès des élèves, vos projets, la qualité de votre travail, tout ce qui n'est pas assez reconnu. C'est grâce à ce travail syndical sérieux que nous obtenons des modifications dans l'intérêt des collègues.

(Amélie Hernando, élue en CAPA)





Obtenir une meilleure rémunération pour les AED en CDI

Lors des négociations sur la rémunération des AED en CDI, les représentant-es de la FSU ont obtenu une réduction de l'ancienneté requise dans les trois premiers échelons et la création d'un douzième échelon. L'académie de Strasbourg fait figure d'exception : elle est l'une des rares à disposer d'une grille de rémunération pour les AED en CDI réellement appliquée et en vigueur. Les collègues concerné-es ont ainsi bénéficié de revalorisations rétroactives. Cette avancée concrète est le fruit de l'action du SNES-FSU !

Lors du groupe de travail sur le cadre de gestion des AED, le SNES-FSU a également défendu la nécessité d'organiser une véritable mobilité pour les AED en CDI. Malgré les dispositions de la circulaire d'octobre 2025, qui précisent qu'ils et elles n'ont pas vocation à rester dans le même établissement, cette mobilité reste bloquée faute de règles et de procédure de mouvement. Nous continuons à revendiquer des solutions concrètes pour permettre aux collègues qui le souhaitent de changer d'établissement.

(Emmanuelle Haffner, candidate au CSAA)

Lutter contre la précarité

Le travail des élu-es FSU ne se limite pas aux réunions de CCP. Nous accompagnons les collègues AED, AESH et non-titulaires dans leurs démarches et leurs entretiens avec les chefs d'établissement, les DSDEN ou le Rectorat. Nous avons notamment aidé de nombreux AED et AESH à obtenir le versement rétroactif des primes REP et REP+ après la décision du Conseil d'État.

Face aux risques de licenciement, de non-renouvellement ou aux situations d'inaptitude avec reclassement impossible, nous soutenons les collègues et défendons leurs droits. En amont des CCP, nos élu-es étudient les dossiers, prennent contact avec les agent-es qui le souhaitent et préparent leurs interventions pour défendre chaque situation. Un travail indispensable pour faire entendre la voix des personnels les plus vulnérables et ne laisser personne seul face à l'administration.

(Emmanuelle Haffner, représentante FSU à la CCP des enseignants, CPE et PSY-EN contractuels)





**Pour que ma voix
soit entendue,
je vote FSU.**



Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026

Dès le 5 octobre, pour voter, ouvrir son compte électeur !

1

5 octobre



Je clique sur le lien à usage unique contenu dans le mail relatif aux élections professionnelles dans la boîte mail académique.



Je crée mon mot de passe



Je choisis une question secrète et sa réponse

À CONSERVER JUSQU'AU VOTE :

Identifiant (le mail académique) :

Le mot de passe (à choisir) :

La question défi (à choisir parmi 20 propositions) :

La réponse à la question défi (oui vous allez être mis.e au défi !) :

2

10 octobre



Je récupère le code de vote personnel sur ENSAP. *

Le code de vote :

* sauf pour les AED en CDD qui pourront récupérer à partir du 3 décembre un code de vote via France Connect ou avec la question défi.

3

3 décembre



Je me connecte sur mon espace électeur.



Je vote FSU.



<https://strasbourg.snes.edu/>



<https://bsky.app/profile/snesfsu-strasbourg.bsky.social>



<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>

